

Bureau communautaire
du 30 mai 2023
◆◆◆◆◆◆◆◆
PROCES VERBAL DE REUNION

N°	
1	DAME – PCAET – Demande de subventions CD 53 : Projet territorial intégré – préservation du bocage
2	Aides financières attribuées dans le cadre de la plateforme de la rénovation énergétique « France Rénov »
3	Les aides à l'amélioration de l'habitat – OPAH économies d'énergie, accessibilité, lutte contre la dégradation du bâti et renouvellement urbain
4	Marchés publics – Rénovation de la halte fluviale (22TRA08)/ Lot 2 : Echafaudage – Avenant n°1- Autorisation de signature

Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE DU 30 MAI 2023 A 18 H

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1^{er} Vice-Président, M. SOUTIF, 2^{ème} Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3^{ème} Vice-Président, Mme RONDEAU, 4^{ème} Vice-Présidente, M. COULON, 5^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 6^{ème} Vice-Président, M. RAILLARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8^{ème} Vice-Présidente, M. COISNON, 9^{ème} Vice-Président, M. DELAHAYE, 10^{ème} Vice-Président, M. BONNET, 11^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, Mme FOURNIER, MM. MARIOTON, TALOIS, GARNIER, DOYEN, MM. MOUTEL, BRODIN, TRANSON, PECCATTE.

Absents excusés :

Mme NEDJAAÏ, MM. RIOULT LERICHE, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER, M. PILLAERT, Mme LANDEMAINE, MM. BULENGER, RIOULT.

Le procès-verbal du bureau communautaire du 14 mars a été adopté à l'unanimité

1 - DAME – PCAET – Demande de subventions CD 53 : Projet territorial intégré – préservation du bocage

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de Mayenne Communauté approuvé par le Conseil Communautaire du 23 septembre 2021, et spécifiquement de l'Axe 2 : Renforcer le stockage du carbone du territoire, fiche action 9 : Valoriser et préserver le bocage, les élus de Mayenne Communauté ont défini comme prioritaire la mise en place d'un programme afin de pouvoir répondre à leurs engagements visant la préservation et la valorisation du bocage.

Dans la continuité des plans bocagers des années précédentes, il est proposé de poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation et formation des élus et exploitants agricoles pour l'année 2023 sur le territoire, et de demander l'aide du département de la Mayenne **à travers un Projet Territorial Intégré.**

Le département met en place depuis 2022 un dispositif d'aide baptisé les *Projets Territoriaux Intégrés* (PTI). Il s'agit de favoriser la mobilisation des territoires et la dynamique multi-partenaire autour d'un projet incluant plusieurs types d'actions. Cette aide permet d'obtenir un accompagnement de 50 % du montant global du projet.

Ce dispositif permettra de financer en partie l'accompagnement par les partenaires CPIE Mayenne et SCIC Mayenne Bois Energie.

Le programme de préservation et conservation du bocage de Mayenne Communauté se définit comme suit :

AXES	ACTIONS ENVISAGEES
Axe 1 :	- Accompagnement technique et administratif en amont des projets de plantation, notamment conseils sur

Bureau de Mayenne Communauté
Séance du 30 mai 2023

Accompagnement des exploitants agricoles à la plantation et suivi	les essences et emplacements des haies, montage des dossiers de demandes d'aides - Accompagnement technique et suivi des dossiers d'arrachage et de compensation, montage des dossiers administratifs pour les agriculteurs - Suivi dans les 3 premières années des plantations réalisées avec conseils techniques de gestion durable aux planteurs - Sensibilisation aux enjeux environnementaux et de biodiversité au travers des rencontres d'exploitants
Axe 2 : Formation des agriculteurs à une gestion durable de la haie	- Mobilisation collective autour de la gestion durable, sensibilisation vers des filières de valorisation de la haie en bois déchiqueté, paillage, fourrage - Présentation de la démarche Label Haie et réalisation de pré-audits Label haie - Démonstration de matériels
Axe 3 : Accompagnement des élus	- Sensibilisation et formation des élus aux enjeux de la haie - Accompagnement technique de la commission « Suivi du bocage » et travail vers une évolution du PLUi
Axe 4 : Sensibilisation du grand public	- Animation grand public pour sensibiliser aux enjeux de la haie - Initiation et accompagnement de chantiers de plantations participatifs - Création, impression et diffusion d'outils de communication des actions autour du bocage
Axe 5 : Enjeux de connaissance	- Inventaire des espèces protégées présentes dans les haies, pour améliorer les continuités écologiques

Le programme d'actions bocage pour 2023 s'élève à 22 000 €. L'aide est demandée au département pour un montant de 11 000 €.

Mme RONDEAU : On est à + 23 kilomètres de haies replantées. On va continuer à porter la dynamique.

Après délibération, le bureau, à l'unanimité :

- **approuve la réalisation de ce programme de préservation du bocage pour l'année 2023,**
- **décide la signature d'une convention avec le département de la Mayenne,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide du département de la Mayenne ainsi qu'à signer tous les documents correspondants.**

2 - Aides financières attribuées dans le cadre de la plateforme de la rénovation énergétique « France Rénov »

Dans le cadre du service France Rénov du Nord Mayenne, les EPCI du Nord Mayenne ont délégué le portage la mission à Mayenne Communauté.

Les communautés de communes attribuent une aide pour la réalisation d'un audit énergétique RGE aux habitants du Nord Mayenne. Pour information, le montant de l'aide est fixé à 200€ par audit réalisé.

Trois dossiers ont été déposés et sont éligibles à ce financement :

NOM Prénom	Adresse chantier				Montant de l'aide
	rue, voie...	Code postal	commune	EPCI	
BITU Clémence	Chevray	53300	La Haie Traversaine	CCMC	200€

MONISSO Sandrine	Chemin du Chain	53160	Vimartin-sur-Orthe	CCC	200€
MENNAL Samia	12 rue de Bretagne	53220	Montaudin	CCBM	200€

Le montant total des aides audit sollicitées est porté à 600€.

Conformément au règlement d'intervention, les aides seront versées sur présentation :

- du formulaire de demande de versement
- de la facture acquittée pour la mise en oeuvre de l'audit énergétique
- d'une copie de l'audit énergétique au format numérique
- du Relevé d'identité Bancaire du bénéficiaire

Le bénéficiaire doit également se rapprocher de l'association Synergies pour obtenir un conseil sur les travaux, une aide à la compréhension de l'audit réalisé et s'engager à faire réaliser à minima deux postes de travaux sur ceux préconisés par l'audit.

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, valide ces demandes de subvention et autorise le versement des aides à réception de la demande de paiement réputée complète.

3 - Les aides à l'amélioration de l'habitat – OPAH économies d'énergie, accessibilité, lutte contre la dégradation du bâti et renouvellement urbain

Dans le cadre de la convention d'OPAH de Renouvellement Urbain, la communauté de communes propose aux propriétaires réalisant leurs travaux, une subvention forfaitaire complémentaire à l'aide octroyée par l'ANAH.

De nouveaux dossiers ont été déposés par Soliha, l'opérateur en charge du montage des dossiers de financements avec l'Anah et des co-financeurs.

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	CP	Commune	Montant des travaux HT	ANAH	MC prime	Type projet	Type dossier
LEROY Louis	5 impasse du Presbytère	53440	La Chapelle-au-Riboul	18 312 €	8 720 €	400 €	accessibilité	PO
TREGUIER Baptiste	9 résidence de la Meltière	53100	Mayenne	33 079 €	18 040 €	500 €	énergie	PO
ROMAGNE Pascal	Les Echets	53250	Charchigné	38 977 €	17 500 €	500 €	énergie	PO
LEROY Huguette	47 rue Principale	53100	Contest	9 704 €	3 396 €	400 €	accessibilité	PO
BANNIER Eugène	76 Résidence de Bel Air	53100	Mayenne	12 706 €	4 447 €	400 €	accessibilité	PO
LOCHU Daniel	49 rue de Cassiopée							
53470 Martigné-sur-Mayenne	8 rue des Pléiades	53470	Martigné-sur-Mayenne	35 794 €	15 250 €	500 €	énergie	PO
LELIEVRE Gabriel	30 rue Henri Barbé	53160	Jublains	8 651 €	3 028 €	400 €	accessibilité	PO
MOUSSAY Gilbert	3 Résidence des Huttereaux	53240	Saint-Germain-D'Anxure	5 568 €	2 784 €	400 €	accessibilité	PO
LEROUX Jean-Baptiste	7 rue de la Mairie	53240	Saint-Germain-D'Anxure	13 546 €	6 773 €	400 €	accessibilité	PO
TOTAL				176 337 €	79 938 €	3 900 €		
				énergie	107 850 €	50 790 €	1 500 €	
				accessibilité	68 487 €	29 148 €	2 400 €	

Le montant total des subventions de MC s'élève à **3900 €**

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, engage et verse les subventions de Mayenne Communauté pour les dossiers situés ci-dessus.

4 - Marchés publics – Rénovation de la halte fluviale (22TRA08)/ Lot 2 : Echafaudage – Avenant n°1- Autorisation de signature

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 24 septembre 2020

Bureau de Mayenne Communauté

Séance du 30 mai 2023

autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres d'un montant compris entre 30 000 € HT et les seuils européens de procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que, par marché notifié le 09/06/2022, Mayenne Communauté a confié à la société FL Services le marché de « Rénovation de la halte fluviale – Lot n°2 : Echafaudage » pour un montant global forfaitaire de 24 090.00 € HT,

Considérant que la durée d'échafaudage initialement de huit mois a été réduite à six mois et demi, entraînant une moins-value de 2 310.00 € HT,

Considérant que le montant du marché passe ainsi de 24 090.00 HT à 21 780.00 € HT, soit une variation de – 9.59 % du montant initial du marché.

Considérant l'avis émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie le mardi 16 mai 2023,

Après discussion, le Bureau, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-dessus présenté.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion

Mayenne, le 30 mai 2023

La secrétaire de séance,

Magali D'ARGENTRE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

